


MAJ janvier 2023

Pour l'accès à cette préparation, un test est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) directement en préparation, ou en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la préparation, ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continu à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

Les formations tremplin se décomposent ainsi :

- Tremplin Fondamentaux de la langue écrite et orale de 5 à 10 jours
- Tremplin Résolution mathématique de problèmes courants de 7 jours

 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format en présentiel. Toutefois, celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

<b>Conférence d'ouverture</b>	Présentation du concours en partenariat avec le centre de gestion organisateur Présentation de la formation  Présentiel ou distanciel : 3h / 0,5 jour
<b>Epreuve d'admissibilité</b>	Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – Séances de correction</i> 24 h / 4 jours
<b>Apport de connaissances</b>	Culture territoriale 12 h / 2 jours  Connaissances liées au cadre d'emplois 12 h / 2 jours  Santé et sécurité au travail 12 h / 2 jours
<b>Epreuve d'admission</b> pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 12 h / 2 jours
<b>Total jours</b>	Présentiel : 12,5 jours

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.  
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur.**